

AFFAIRE N° 40 - Emprunt de 2 360 000 Francs à contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour acquisition de terrains destinés à des constructions scolaires

LE MAIRE donne lecture du rapport :

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Dans le cadre du "programme d'emprunts" négocié début 1978 avec les représentants de la Caisse des Dépôts et Consignations figure une enveloppe de 9 400 000 Francs à emprunter par la Commune pour le financement de ses acquisitions foncières.

Ce volume global se décompose en cinq emprunts dont un emprunt de 2 360 000 Francs pour financer l'acquisition de terrains destinés à des constructions scolaires.

La liste de ces terrains figure au dossier de la présente délibération.

Je vous demande en conséquence, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir m'autoriser à contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations cet emprunt de 2 360 000 Francs.